

COMPTE RENDU DU 23 JANVIER 2019

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Anne de VILHET, Manon YTIER ; messieurs Jean-Louis AUTRAN, André BARNOUIN, Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Olivier GIRARD, Pierre TARTANSON, Jean Christophe DIANOUX, Roger TRAPPO.

Absents excusés : Laurence VIGNAL, Julien VERA

Secrétaire de séance : Danielle GATIGNOL

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 18 h 15

Lecture du compte rendu du 24/12/2018

ORDRE DU JOUR :

- **Modification des statuts de la COPAVO N°12** : Taxe GEMAPI : il est nécessaire de créer dans les statuts de l'intercommunalité au titre des compétences obligatoires, la compétence GEMAPI. Suite à l'observation de l'Etat sur la formulation concernant le mode de représentation des communes, il conviendrait de ne pas préciser le détail de la représentation dans la rédaction des statuts à l'article 5, celle-ci ayant vocation à être redéfinie tous les six ans, et faire référence uniquement au CGT Accepté à l'unanimité
- **Droit de préemption** : Le Maire informe les membres du Conseil de son intention de préempter sur le bien situé 3 Place de la Grande Fontaine, appartenant à M. François de VILHET. Le Conseil a fait part de son avis favorable pour cette décision. 8 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions
- **Taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles** : Le code des impôts permet d'instituer une taxe pour restituer aux communes, une part de la plus-value engendrée par le fait de vendre des terrains devenus constructibles. 3 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre
- **Locations immeuble Avenue de Verdun** : Un estimatif des tarifs possibles de location a été demandé à une agence immobilière. Les frais d'agence à prendre en compte dans le loyer sont de 8 % si c'est cette dernière qui gère les locations. Il faut également prévoir une assurance pour les loyers impayés.
- **Motion sur les modalités de financement du dispositif départemental en faveur de l'alimentation en eau potable mises en place par le département de Vaucluse** : Le Département de Vaucluse a décidé que les bénéficiaires des aides seraient uniquement les communes de moins de 5 000 habitants n'ayant pas transféré la compétence eau potable à un syndicat ou un Etablissement Public à Fiscalité Propre (EPCI). Motion consistant à demander au Département de revoir le mode d'attribution des aides pour les collectivités ayant transféré ses compétences. Accepté à l'unanimité
- **Dossiers d'urbanisme** :
Permis déposé par CHOCOLATERIE CHALOIN pour extension de son espace vente : en cours d'instruction
Permis déposé par PLANTIN pour création d'un magasin pour la vente au public : en cours d'instruction

Questions diverses :

- Une délégation la commune de Puyméras composée de Roger TRAPPO, Marc MOINIER et Yves BOUQUET s'est rendue à BOUILHONNAC, commune sinistrée de l'Aude afin de remettre la somme de 1 000.00 € qui avait été votée à l'unanimité lors du précédent conseil municipal ainsi que les dons récoltés dans les boîtes et les cadeaux offerts par les caves et commerçants du village.
- Remerciements suite au décès de M. JAVELAS.
- Devis de travaux pour mise en conformité de la boulangerie :
2 devis établis : un par ALU VAISON, l'autre par la FAUCONNAISE DE POSE : le devis de la Fauconnaise de pose a été retenu.
- Toiture des vestiaires :

| | |
|--------------|---------------------------|
| STE RIBELLO | 23 285.00 € |
| STE LASSAGNE | 23 341.00 € / 21 841.00 € |
| CEP | 24 807.00 € |

La commission se réunira le 4 février à 17 h 30 à la mairie pour étudier les devis.
- Le Moulin à Huile serait intéressé pour racheter l'ancienne STEP (valeur environ 3 000 €). Cela permettrait à la mairie d'économiser sur le poste démolition. SUEZ va tailler la haie côté vigne et récupérer les moteurs de l'ancienne STEP.
- Il est proposé l'achat d'un terrain pour 500.00 € qui servirait aux particuliers qui souhaitent réaliser du jardinage : voir s'il y a des personnes intéressées par ce projet. Il faudra faire réaliser une tranchée pour l'eau de pluie.
Anne de VILHET va faire paraître un article dans Puyméras Mon Village.
- Lecture est faite du courrier reçu de la part du Ministère de la Cohésion Sociale concernant les doléances de la population qui doivent servir au grand débat : un cahier est à disposition à la mairie, à l'accueil.
- Le recensement de la population est en cours.
- Mr Georges VERA va recevoir de la part du Préfet à Avignon, la médaille de bronze de la jeunesse et des sports et par le conseil départemental le Trophée du Sport Vauclusien.
- Compte-rendu des travaux dans les vestiaires :
- Réunion avec les commerçants pour l'organisation du petit marché le 11 février 2019 à 17 h.
- Fête Votive : peut-être un projet pour la déplacer sur le stade. Le Conseil dans sa majorité, n'y est pas favorable car cela n'aurait pas de sens (fête du village).

L'ordre du jour étant épuisé est levée à 19 h 56